Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 45 (1916)

Heft: 13

Rubrik: Le programme scolaire de cette année

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Auguste Brachet, Paris, Hachette et Cie. L'examen sera basé sur l'étude de cet ouvrage *déjà en automne* ***1916*** et sera continué dans les mêmes conditions à l'avenir.

Fribourg, le 13 juin 1916.

Le Conseiller d'Etat, Directeur,

Georges PYTHON.

Le programme scolaire de cette année

Avec le premier mai, nos classes fribourgeoises se réorganisent. Les grands jettent un dernier adieu à l'école et une volée de jeunes y fait son entrée. L'instituteur tourne une page sur l'ancien programme ; il étudie le nouveau, le répartit et le met en chantier. Bien ordonné, très copieux, agrémenté de judicieux conseils pédagogiques et d'une nomenclature d'œuvres pédagogiques nouvelles, le programme, réuni en brochure, est devenu un guide précieux, fidèle compagnon de l'instituteur durant la laborieuse année scolaire.

L'étude du programme de calcul, sa comparaison avec celui de l'année dernière et avec les questions proposées aux élèves, lors des examens du printemps, nous amena à quelques réflexions que nous soumettons au *Bulletin*. Nous ne parlerons que du programme de calcul au cours supérieur.

Pour l'enseignement de cette branche, nos cours sont divisés en deux sections et chacune d'elle a un programme spécial à parcourir. Quelques modifications ont été apportées au programme officiel, page 22. Ainsi, l'étude des fractions ordinaires a été supprimée pour la première section du cours supérieur. Cette suppression est-elle un avantage? Nous ne le pensons pas. Et voici pourquoi.

L'étude de *la règle de trois* est ainsi limitée aux problèmes dont les quantités sont exprimées en nombres entiers, en nombres décimaux ou en fractions décimales, soit aux quinze premiers exercices contenus dans la Vme série, page 50, et à quelques autres à partir du No 22. Comment alors résoudre les exercices Nos 4, 5, 6 du partage proportionnel page 62, sans savoir effectuer les opérations relatives aux fractions ordinaires ? L'instituteur doit donc trier les exercices dans l'enchevêtrement des problèmes d'applications. Il devra, en outre, en proposer de nombreux qui ne se trouvent pas

dans le manuel de l'élève. Nouvelle tâche encore qui obligera le maître à faire une nouvelle fois abstraction du manuel que l'élève possède.

Est-ce que peut-être cette modification serait le prélude d'une revision de nos séries de calculs?

Au vu du programme 1915-1916, les maîtres étaient en droit d'attendre des améliorations dans l'établissement des cartes de calculs pour les examens du printemps dernier. Mais hélas ! la modification apportée au programme n'ayant pas été soulignée à l'encre rouge, elle n'eut pas la bonne fortune d'être remarquée. Ainsi, les questions à résoudre à l'examen de fin d'année exigent la connaissance de tout le programme, alors que, logiquement — et pédagogiquement aussi — chaque section aurait dû recevoir des séries différentes dont les exercices découlaient des matières officiellement proposées à l'étude. Pour obtenir la note 1, chaque élève, sans distinction d'âge et de matières étudiées, doit résoudre *les quatre* problèmes de la série. Est-ce logique de demander à des élèves de 13 ans le même résultat en mathématiques que celui qu'on est en droit d'attendre de leurs camarades de 15 à 16 ans?

Il y a là, nous semble-t-il, une réforme à entreprendre. Elle apporterait à l'instituteur l'assurance que l'on cherche à juger au mieux son pénible travail ; elle donnerait aux élèves la certitude qu'ils ne seront appelés à ne résoudre à l'examen que des questions découlant du développement d'intelligence qu'ils ont atteint et que leur maître n'a pas failli à sa tâche en se conformant au programme qui lui a été officiellement tracé. A. Rosset, *instituteur.*

L'assemblée de Romont [1]

(Suite et fin.)

Le banquet.

Ce n'est pas une petite affaire de recevoir et de servir près de trois cents hôtes, alors que l'on en attend deux cents. L'hôtelier de la Maison-de-Ville de Romont eut à faire cette expérience et il s'en tira fort bien. Quelques invités

[1] Son départ avant la fin du banquet n'a pas permis au rédacteur du *Bulletin* de prendre toutes les notes nécessaires à un compte rendu complet : ce qui l'engage à reproduire celui qui a paru dans la *Liberté* et dont le contenu est d'un grand intérêt.